ESTIMATES

Competition Tribunal

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-10
ISBN: 0-660-62247-5

Competition Tribunal

2003–2004
Estimates

A Report on Plans and Priorities

Allan Rock
Minister of Industry

103-04520/

Table of Contents

Section I: Messages 1
Minister's Portfolio Message 1
Management Representation Statement 3

Section II: Raison d'être 5

Section III: Planning Overview 7

Section IV: Plans and Priorities by Strategic Outcome 9

Section V: Organization 13
Presentation of the Financial Information 14
Departmental Planned Spending 14

Section VI: Annexes 15
Spending Authorities 15
Other Information 16

Section I
Messages

Minister's Portfolio Message

I am proud to report on the measures being taken by the Industry Portfolio to help realize the government's goal of moving Canada into the ranks of the most innovative countries in the world by the year 2010. In today's global economy, innovation is the key to success. Thanks to innovation, we are finding new ways of thinking and better ways of working.

As the Minister responsible for the Industry Portfolio, I was pleased to be part of creating *Canada's Innovation Strategy*, which was launched in February 2002. Throughout the year, Industry Canada and its partners held 34 regional innovation summits and took part in many expert round tables and sectoral meetings. In all, the views of more than 10,000 Canadians were heard. That exciting and productive process culminated at the National Summit on Innovation and Learning, which brought together more than 500 business, government and academic leaders, as well as representatives from non-governmental organizations.

The Industry Portfolio organizations are:

- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Business Development Bank of Canada*
- Canada Economic Development for Quebec Regions
- Canadian Space Agency
- Canadian Tourism Commission*
- Competition Tribunal
- Copyright Board Canada
- Enterprise Cape Breton Corporation*
- Industry Canada
- National Research Council Canada
- Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
- Standards Council of Canada*
- Statistics Canada
- Western Economic Diversification Canada

**Not required to submit Reports on Plans and Priorities*

The Government of Canada is listening to Canadians. During the engagement process many excellent ideas were brought forward and, at the National Summit, were ranked in order of priority. Eighteen items were identified for action over the short term. I want to emphasize, however, that the process being discussed will be fully implemented over a 10-year period and must involve not only the Government of Canada, but all of its partners. Still, we have forged a very good beginning, and I am very encouraged by the positive response of the business and academic communities to the measures taken to date.

The Industry Portfolio's 16 member organizations work in partnership to ensure that Canadians have the support they need to meet the challenges of a rapidly evolving world economy. The cornerstone of all our future activities will be innovation.

It is my great pleasure to present the *Report on Plans and Priorities* for the Competition Tribunal, which describes their expected achievements and results over the next three years.

The Competition Tribunal will continue to engage its resources on modernizing its business processes and its regulatory policies in order to achieve innovation excellence within the legal community.

We have made great strides forward in working with Canadians through the engagement process for *Canada's Innovation Strategy*. We connected with businesspeople, academics and private citizens in every region of the country. I am confident that this renewed partnership will flourish over the coming year and that the results of our efforts will mean more and better jobs, a stronger and more dynamic economy, and a better quality of life for all Canadians.

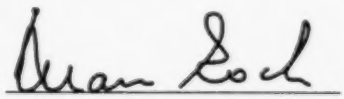

The Honourable Allan Rock

Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION
REPORT ON PLANS AND PRIORITIES 2003–2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Registry of the Competition Tribunal.

To the best of my knowledge, the information in this document:

- Accurately portrays the organization's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the Guide to the preparation of the 2003–2004 Report on Plans and Priorities.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Monique Séguin

Date: January 30, 2003

Section II
Raison d'être

The Competition Tribunal is a quasi-judicial adjudicative tribunal created in 1986 by the *Competition Tribunal Act*. Its mandate is to hear applications and issue orders related to the civil reviewable matters set out in Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*, whose purpose is to maintain and encourage competition in Canada, and to ensure that firms compete fairly and markets operate efficiently. The Tribunal has no other function and operates at arm's length from government and its departments.

Since its creation, the Tribunal has heard cases relating to mergers, abuse of dominant position and various trade practices that involved key players in a number of industries. Some of the products and services dealt with include airline computer reservations systems, oil refining and gasoline retailing, community newspapers, aspartame, waste disposal, car parts, marketing research services and shared electronic network services.

To find out more about the Competition Tribunal, click on: www.ct-tc.gc.ca

The *Competition Tribunal Act* also provides for an administrative infrastructure for the Tribunal. Through its Registry, the Tribunal can hold its hearings anywhere in Canada for the proper conduct of the Tribunal's business as necessary. The Registry is also the repository for filing applications and documents and issuing documents and orders for all cases brought before the Tribunal.

Section III
Planning Overview

The Tribunal's major planning challenge is that the number of applications brought before it depends on the enforcement policy adopted by the Commissioner of Competition and how many cases will be filed under the private access provisions. Because the Tribunal has no functions other than those associated with the hearing of applications and the issuance of orders, it can only react to external demands. The Tribunal is constantly looking at ways to enhance preparedness so that cases are processed promptly and fairly.

As a court of record, the Tribunal has such powers, rights and privileges as are vested in a superior court of record with respect to the attendance, the swearing and examination of witnesses, the production and inspection of documents, the enforcement of its orders, and other matters necessary for the due exercise of its jurisdiction.

The Registry has been designated a department for the purposes of the *Financial Administration Act*, with the Minister of Industry as its minister and the Registrar as the deputy head.

The past several years have been ground-breaking for the Tribunal in terms of modernizing its operations. The electronic filing and hearing process continues to set a standard for the legal community, winning the Silver Medal at the Distinction Awards Gala during the Technology in Government Week. Enhancements to the system and the development of Rules for Regulating the Practice and Procedure for the filing of electronic documents and electronic hearings will continue to be key initiatives for the Tribunal.

Fiscal year 2002–2003 saw the Competition Tribunal's mandate increase with the enactment of Bill C-23 : *An Act to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act.* Bill C-23 amendments streamlined the Competition Tribunal process by providing the Tribunal with the power to award costs, to hear and determine references and to make summary dispositions. These are important tools in assisting the Tribunal to develop a more effective case management process.

First, it provides the Tribunal with the power to award costs in order to manage the process before it and prevent frivolous or strategic behaviour.

Secondly, the amendments allow the Tribunal to hear references on questions involving a specific aspect of a case or a specific issue rather than having to litigate a whole case. References may be brought to the Tribunal for determination either prior to or following the filing of any application under Parts VII.I or VIII of the Act.

And thirdly, the new provisions grant judicial members of the Tribunal the power to summarily dispose of an application. A summary disposition may be made on a motion from

a party to the application and the judicial member has the power to dismiss the application in whole or in part if the member finds it is not well founded.

All of these amendments allow the Tribunal to better control its process and provide more effective case management by narrowing the issues, which in turn have the effect of limiting the length of hearings.

As a result of these amendments, the Tribunal/Bar Liaison Committee (a permanent consultative committee established in December 1997 for the purpose of suggesting amendments to the *Competition Tribunal Rules* (Rules)) developed a new process to amend the Rules in consultation with members of the Committee. In light of the fact that the Federal Regulatory Approval Process is complex and lengthy and in view of the need for guidance on the procedures to be followed before the Tribunal with respect to the new provisions of the Act, for the first time in its history, the Tribunal issued Practice Directions. The Practice Directions have the effect of providing guidance and certainty as to the procedures to follow while ensuring flexibility and further opportunity to bring improvements based on practical experience. Extensive consultation with the Tribunal's clients will be undertaken in fiscal year 2003-2004 prior to finalizing the regulatory process. Practice Directions for the filing of electronic documents will also be developed to provide standards and facilitate the electronic hearing process and the exchange of documents.

In accordance with Treasury Board requirements, the implementation of Modern Comptrollership (MC) will also be a key initiative for the Registry. MC will be carried out in cooperation with three other administrative tribunals: the Civil Aviation Tribunal, the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal and the Copyright Board. A steering committee has been created and a consultant has been retained to manage the project. The Modern Comptrollership Action Plan has been developed and will be implemented on a collaborative basis by the four partners in the cluster group while the Competition Tribunal Action Plan will also be implemented during this fiscal year.

The planning overview reflects the unique structure of the program in its single business line: the Tribunal, and its single service line, the Registry. It accurately presents the Competition Tribunal's objectives, key results and measurement strategies for its business line and service line; it takes into account that the Registry is responsible for the administrative support of the Tribunal and accountable for its voted funds.

Section IV
Plans and Priorities by Strategic Outcome

Tribunal Business Line

Strategic Outcome	Planned Results	Priorities
To provide a court of record to hear and determine, as informally and expeditiously as circumstances and considerations of fairness permit, applications under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*.	Enhanced Tribunal effectiveness and transparency while preserving fairness. Improved client service. Simplified procedures.	Provide Tribunal members with in-depth training from a legal and economic perspective. Through continued consultation, the permanent Tribunal/Bar Liaison Committee will continue to review and amend the Rules for Regulating the Practice and Procedure to further streamline the established process.
	A system to accommodate electronic filing and electronic hearings: • to accelerate document interchange among parties; and • to make information more readily available to all Canadians. An analytical system containing all electronic case documentation will be developed for Tribunal members: • provide an analytical tool and simplify the decision writing process.	The Tribunal will continue enhancing the e-filing/hearing system with input from stakeholders. In cooperation with Tribunal members, the Registry will develop a system that will integrate all electronic case documents and allow members to quickly find documents for research and analytical purposes.
	Accelerated hearing process.	Active case management to reduce case delays, to shorten filing time lines when possible and to help counsel resolve issues in a timely and fair manner.

SECTION IV: PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME

Registry Service Line

Strategic Outcome	Planned Results	Priorities
A Registry service that provides administrative support to Tribunal members and litigants and also provides timely access to case records and decisions.	Efficient case processing and hearing services to the Tribunal and litigants and management of the Tribunal's case records through: • timely access to case documentation and providing appropriate information on the Tribunal that will assist litigants and the public to better understand case proceedings; and • the use of technologies that will result in efficiencies and cost reduction, and facilitate the advancement of cases.	Improve systems in support of the case management system and the e-filing system to facilitate the upload of case information and documents. With the help of user feedback, enhance the Tribunal's Web site. Provide senior registry staff with training in the Assessment of Costs.
	Modern document and filing systems that use Internet technology: • to increase service efficiency for the Tribunal, litigants and the public in process management, hearing support, access to case documents and the provision of information; and • to give the public and litigants access to information on the Tribunal's Rules for Regulating the Practice and Procedure, case records and decisions. • develop a web-based application to facilitate the filing of applications directly through the Tribunal's Website. Modern Comptrollership will be integrated in the day-to-day operations of the Registry.	Continue using e-filing and hearings as an alternative method of work. Participate in the development of Practice Directions to accommodate e-filing and hearings. Amend Registry procedures for e-filing based on the Tribunal's review of the Rules for Regulating the Practice and Procedure. Research and develop a web-based application that will allow clients to file their applications and all relevant case documents directly through the Tribunal's Website. Continue to implement the cluster Action Plan as well as the Action Plan specific to the Competition Tribunal.

Strategic Outcome	Planned Results	Priorities
	Economies of sharing support services with other federal agencies and departments: • to realize savings; • to share best practices; and • to help the Registry maximize its ability to handle its workload.	When appropriate for hearings outside Ottawa, negotiate the use of hearing room facilities with other agencies and arrange cost-effective short-term secondments with Federal Court regional registries to provide court services. Continue actively promoting use by other departments and agencies of the Tribunal's hearing room facilities. Continue to be an active member of the Small Agency Network by attending regular meetings, by using this forum to share best practices, and by establishing important networks.
	Implement a Registry Action Plan following the 2002 Public Service-Wide Employee Survey. Registry staff will develop their specific learning plans. • to provide for better career planning.	Based on the results of the 2002 Public Service-Wide Employee Survey, management, in cooperation with registry staff, will develop and implement an action plan. Management will commit financial and human resources in support of the development of learning plans.

Section V
Organization

The Tribunal is composed of not more than six judicial members and not more than eight non-judicial members. Non-judicial members have backgrounds in economics, business, accounting, marketing and other relevant fields. Figure 1 shows the Tribunal's organizational structure.

The Governor in Council appoints judicial members, on the recommendation of the Minister of Justice, from among the judges of the Federal Court, Trial Division, and designates one of the judicial members as Chair of the Tribunal. The Governor in Council appoints non-judicial members on the recommendation of the Minister of Industry. Appointments are for a fixed term not exceeding seven years; members may be re-appointed.

The Registry has been designated a department for the purposes of the *Financial Administration Act*, with the Minister of Industry as its minister and the Registrar as the deputy head. The Registry has 14 full-time employees including the Registrar, the Deputy Registrar, the Legal Advisor and the Corporate Services Officer. Registry staff provide all necessary administrative support required by the Tribunal for the hearing and disposition of all applications. They respond to all requests for information by the legal community, researchers and the public on the status of cases, the Tribunal's Rules for Regulating the Practice and Procedure, and its case law.

Figure 1: Organizational Structure

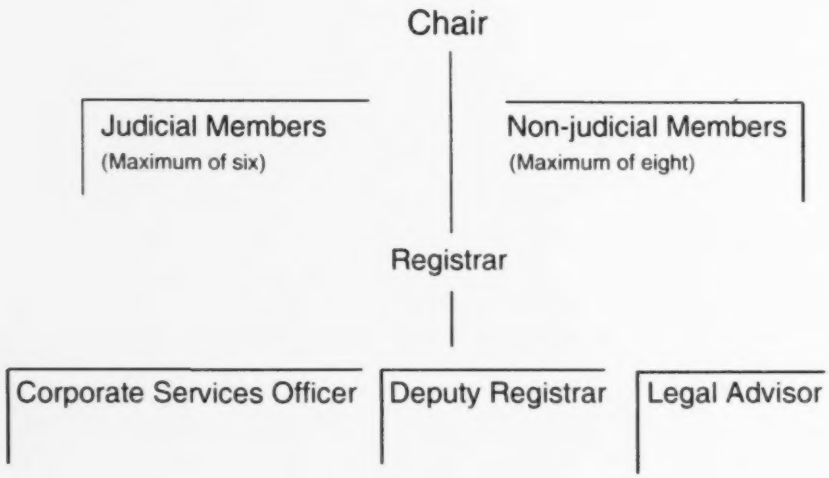

Presentation of the Financial Information

The Competition Tribunal is a small single business line organization, and as such, the spending trends are very stable as reflected by the following table.

Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2002–2003	**Planned Spending 2003–2004**	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006
Budgetary Main Estimates	1540	**1614**	1614	1614
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	1540	**1614**	1614	1614
Adjustments[1]	209	-	-	-
Net Planned Spending[2]	1749	**1614**	1614	1614
Plus: Cost of services received without charge	469	**464**	464	464
Net Cost of Program	2218	**2078**	2078	2078
Full-Time Equivalents	14	**14**	14	14

[1] This amount includes the 5% carry forward of $63,262 from the budget of 2001–2002, $61,000 for collective bargaining compensation and $85,000 for the Modern Comptrollership Initiative. (As the host organization and member of the Cluster Group, the Competition Tribunal administered these funds on behalf of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, the Copyright Board Canada and the Civil Aviation Tribunal. The funds were used to manage the Modern Comptrollership's Office.)

[2] Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Section VI
Annexes

Spending Authorities

Table 5.1: Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	**1614**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**409**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	**60**
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	-
2003–2004 Net Cost of Program	**2083**

Presentation of the Financial Information

The Competition Tribunal is a small single business line organization, and as such, the spending trends are very stable as reflected by the following table.

Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2002–2003	**Planned Spending 2003–2004**	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006
Budgetary Main Estimates	1540	**1614**	1614	1614
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	1540	**1614**	1614	1614
Adjustments[1]	209	-	-	-
Net Planned Spending[2]	1749	**1614**	1614	1614
Plus: Cost of services received without charge	469	**464**	464	464
Net Cost of Program	2218	**2078**	2078	2078
Full-Time Equivalents	14	**14**	14	14

1 This amount includes the 5% carry forward of $63,262 from the budget of 2001–2002, $61,000 for collective bargaining compensation and $85,000 for the Modern Comptrollership Initiative. (As the host organization and member of the Cluster Group, the Competition Tribunal administered these funds on behalf of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, the Copyright Board Canada and the Civil Aviation Tribunal. The funds were used to manage the Modern Comptrollership's Office.)

2 Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Section VI
Annexes

Spending Authorities

Table 5.1: Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	**1614**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**409**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	**60**
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	-
2003–2004 Net Cost of Program	**2083**

Other Information

Enabling Legislation

Competition Tribunal Act, R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 19
Part VII.1, *Competition Act,* R.S.C. 1985, c. C-34
Part VIII, *Competition Act,* R.S.C. 1985, c. C-34

For Further Information

Registry of the Competition Tribunal
90 Sparks Street, Suite 600
Ottawa, Ontario K1P 5B4

General Information:	(613) 957-3172
Registrar:	(613) 957-7851
Legal Advisor:	(613) 954-0452
Facsimile:	(613) 957-3170
World Wide Web:	*http://www.ct-tc.gc.ca*

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal de la concurrence

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-10
ISBN 0-660-62247-5

Tribunal de la concurrence

Budget des dépenses
2003–2004

Rapport sur les plans et les priorités

Allan Rock
Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section I : Messages 1
Message du Ministre pour le Portefeuille 1
Déclaration de la direction 3

Section II : Raison d'être 5

Section III : Survol de la planification 7

Section IV : Plan et priorités par résultat stratégique 9

Section V : Organisation 13
Présentation de l'information financière 14
Dépenses ministérielles prévues 14

Section VI : Annexes 15
Autorisations de dépenser 15
Autres renseignements 16

Section I
Messages

Message du Ministre pour le Portefeuille

Je suis fier de rendre compte des mesures prises par le portefeuille de l'Industrie pour contribuer à atteindre le but du gouvernement — faire du Canada l'un des pays les plus novateurs du monde d'ici 2010. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, l'innovation est la clé du succès : elle nous permet de trouver de nouvelles façons de penser et de meilleures méthodes de travail.

À titre de ministre responsable du portefeuille de l'Industrie, je suis heureux d'avoir participé à la création de la *Stratégie d'innovation du Canada*, qui a été lancée en février 2002. Au cours de l'année, Industrie Canada et ses partenaires ont tenu 34 sommets régionaux sur l'innovation et ont participé à de nombreuses tables rondes d'experts et réunions sectorielles. Dans l'ensemble, les opinions de plus de 10 000 Canadiens et Canadiennes ont été entendues. Ce processus stimulant et productif a atteint son apogée au Sommet national de l'innovation et de l'apprentissage, qui réunissait plus de 500 dirigeants d'entreprises, du secteur public et du milieu universitaire ainsi que des représentants d'organismes non gouvernementaux.

Organisations constituant le Portefeuille de l'Industrie :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada*
- Commission canadienne du tourisme*
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes*
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton*
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

*Organisation non tenue de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.

Le gouvernement du Canada écoute les Canadiens. Au cours du processus de mobilisation, un grand nombre d'excellentes idées ont été exprimées et au Sommet national, elles ont été classées par ordre de priorité. Dix-huit points exigent l'intervention du gouvernement à court terme. Je tiens à souligner toutefois que le processus que j'évoque sera pleinement mis en oeuvre sur une période de dix ans et qu'il nécessite non seulement l'action du gouvernement du Canada, mais aussi la participation de tous ses partenaires. Il n'en demeure

pas moins que nos débuts sont plus que prometteurs; je suis fortement encouragé par la réaction favorable des entreprises et des universités aux mesures prises jusqu'ici.

Les 16 organismes membres du portefeuille de l'Industrie travaillent de concert pour s'assurer que les Canadiens bénéficient de l'appui nécessaire pour relever les défis de l'économie mondiale, qui évolue si rapidement. La pierre angulaire de toutes les activités futures sera l'innovation.

Je suis très heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du Tribunal de la concurrence, qui décrit leurs réalisations et leurs résultats prévus pour les trois prochaines années.

Le Tribunal de la concurrence continuera à engager ses ressources dans la modernisation de ses processus opérationnels et dans la révision de sa politique de réglementation afin de réaliser l'excellence en innovation dans la communauté juridique.

Nous avons réalisé d'énormes progrès en travaillant avec les Canadiens à la mise en œuvre de la *Stratégie d'innovation du Canada*. Nous avons pris contact avec des gens d'affaires, des universitaires et des citoyens de chaque région du pays. Je suis convaincu que ce partenariat renouvelé portera fruit durant la prochaine année et que les résultats de nos efforts signifieront un plus grand nombre d'emplois ainsi que des emplois de qualité, une économie plus forte et plus dynamique et une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

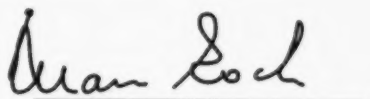

L'honorable Allan Rock

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION
U N RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2003-2004 du Greffe du Tribunal de la concurrence.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités 2003-2004*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériel.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : Monique Séguin

Date : Le 30 janvier 2003

Section II
Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence (le « Tribunal ») est un tribunal quasi judiciaire qui a été créé en 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Il a pour mandat d'entendre des demandes et de rendre des ordonnances relatives aux affaires civiles susceptibles d'examen selon les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, dont l'objet est de maintenir et de favoriser la concurrence au Canada ainsi que de veiller à ce que les entreprises se livrent une concurrence équitable et à ce que les marchés fonctionnent de manière efficace. Le Tribunal n'est investi d'aucune autre fonction et s'acquitte de sa mission en toute indépendance vis-à-vis du gouvernement et de ses ministères.

Depuis sa création, le Tribunal a entendu des affaires concernant les fusionnements, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés d'un certain nombre d'industries. Parmi les produits et services concernés, mentionnons les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, le raffinage du pétrole et la vente d'essence au détail, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les services d'étude de marché et les réseaux électroniques partagés.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Tribunal de la concurrence, visitez le site Web du Tribunal à l'adresse http://www.ct-tc.gc.ca.

La *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pourvoit également à l'organisation administrative du Tribunal. Par l'intermédiaire de son greffe, le Tribunal peut tenir ses audiences partout au Canada, selon les besoins, pour le bon fonctionnement du Tribunal. Le Greffe est également l'endroit où sont déposés les demandes et autres documents et d'où proviennent les documents et ordonnances du Tribunal dans tous les cas qui lui sont soumis.

Section III
Survol de la planification

Le Tribunal fait face à un défi de taille lors de son exercice de planification étant donné que le nombre de demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique adoptée par le commissaire de la concurrence en matière d'application de la Loi ainsi que du nombre de demandes déposées en vertu des provisions de la Loi relatives à l'accès privé. Étant donné que le Tribunal a pour seules fonctions l'audition de demandes et le prononcé d'ordonnances, son activité dépend entièrement des demandes externes. Le Tribunal est constamment à la recherche de nouvelles méthodes afin d'améliorer sa capacité de traiter les affaires dans les moindres délais et de manière équitable.

En tant que cour d'archives, le Tribunal a les mêmes pouvoirs, droits et privilèges qu'une cour supérieure d'archives en ce qui concerne la présence, la prestation de serment et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, l'exécution de ses ordonnances et d'autres questions nécessaires pour l'exercice de sa juridiction.

Le Greffe a été désigné à titre de ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de l'Industrie en étant le ministre responsable et le registraire, le sous-chef.

Au cours des dernières années, le Tribunal a modernisé ses opérations, et cela parfois en se servant de méthodes innovatrices. Le processus de dépôt et d'audiences électroniques reste un modèle à suivre dans le milieu juridique et il s'est vu décerner la médaille d'argent au Gala de la remise des Prix de distinction au cours de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale. L'amélioration du système et l'élaboration des règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal en ce qui a trait au dépôt et aux audiences électroniques continueront d'être l'une de ses initiatives principales.

Au cours de l'année financière 2002-2003, le mandat du Tribunal s'est élargi avec la promulgation du projet de loi C-23 : *Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Les modifications au projet de loi C-23 ont rationalisé le processus du Tribunal en le dotant du pouvoir d'accorder des dépenses, d'entendre et de déterminer des références, et de faire des dispositions sommaires. Ceux-ci sont des outils importants pour le Tribunal car ils permettent de développer un processus de gestion des cas plus efficace.

D'abord, il fournit au Tribunal le pouvoir d'accorder des dépenses pour mieux gérer les procédures dont il est saisi et d'empêcher le comportement frivole ou stratégique.

Deuxièmement, les modifications permettent au Tribunal d'entendre des références sur des questions impliquant un aspect spécifique d'une affaire ou une question spécifique plutôt que

devoir plaider une affaire en entier. Les références peuvent être déposées au Tribunal pour détermination avant ou après le dépôt de n'importe quelle demande sous les Parties VII.I ou VIII de la Loi.

Troisièmement, les nouvelles dispositions accordent aux membres judiciaires du Tribunal le pouvoir de sommairement disposer d'une demande. Une disposition sommaire peut être faite par le biais d'une requête déposée par une partie à l'affaire, et le membre juridique a le pouvoir de rejeter la demande entièrement ou partiellement s'il constate qu'elle n'est pas bien fondée.

Toutes ces modifications permettent au Tribunal de mieux contrôler son processus et de fournir une gestion des affaires plus efficace grâce à la délimitation des questions en litige, qui, à son tour, réduit la durée des audiences.

Suite à ces modifications, le Comité de liaison Tribunal/Barreau (un comité consultatif permanent établi en décembre 1997 afin de suggérer des modifications aux *Règles du Tribunal de la concurrence* (les « Règles »)) a développé un nouveau processus pour les Règles. À la lumière de la complexité et de la longueur du processus d'approbation fédéral de réglementation, et en vue du besoin de conseils sur les procédures à être suivi devant le Tribunal en ce qui concerne les nouvelles dispositions de la Loi, pour la première fois de son histoire, le Tribunal a publié des Directives de pratique. Les Directives de pratique ont pour but de guider les utilisateurs, de façon sûre, à travers les procédures à suivre, d'assurer la flexibilité et d'offrir une nouvelle occasion d'apporter des améliorations aux Règles basées sur l'expérience pratique. Une consultation générale sera entreprise auprès des clients du Tribunal durant l'exercice 2003-2004 avant l'achèvement du processus de réglementation. Des Directives de pratique seront aussi élaborées pour le dépôt électronique afin d'établir une norme à suivre et pour faciliter le processus des audiences électroniques et l'échange de documents.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, la mise en oeuvre de la fonction du contrôleur moderne (FCM) sera aussi une initiative clef pour le Greffe. La FCM sera effectué en coopération avec trois autres tribunaux administratifs : le Tribunal de l'aviation civile, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs et la Commission du droit d'auteur Canada. Un comité de direction a été créé et un consultant a été embauché pour gérer le projet. Un plan d'action a été développé pour la FCM et sera mis en oeuvre par les quatre partenaires du groupe pluricellulaire de la FCM, et le plan d'action du Tribunal sera aussi mis en oeuvre pendant cet exercice.

Le survol de la planification reflète la structure unique du programme avec son seul secteur d'activités, le Tribunal; et sa ligne de service simple, le Greffe. Il présente exactement les objectifs du Tribunal et les résultats clefs pour son secteur d'activité et sa ligne de service. Il tient compte du fait que le Greffe est responsable de l'appui administratif du Tribunal et de ses fonds votés.

Section IV
Plan et priorités par résultat stratégique

Secteur d'activité du Tribunal

Résultat stratégique	Résultats escomptés	Priorités
Tenir lieu de cour d'archives appelée à entendre et à trancher de façon aussi informelle et expéditive que possible, compte tenu des circonstances et des impératifs liés à l'équité, les demandes fondées sur les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*.	Accroître l'efficacité et la transparence du Tribunal, tout en préservant l'équité. Améliorer le service à la clientèle. Simplifier les procédures.	Fournir aux membres du Tribunal une formation approfondie dans une perspective légale et économique. Le Comité de liaison Tribunal/Barreau continuera à examiner et à modifier les règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal afin de simplifier davantage le processus établi.
	Améliorer le système de dépôt et d'audiences électroniques de manière à : • accélérer l'échange de documents entre les parties; • accroître l'accessibilité des renseignements pour tous les citoyens canadiens. Un système analytique contenant la documentation des affaires qui se sont déroulées électroniquement sera développé pour les membres de Tribunal afin de : • fournir un outil analytique et simplifier le processus d'écriture de décision.	Le Tribunal continuera à améliorer le système de dépôt et d'audiences électroniques en tenant compte des parties intéressées. En collaboration avec les membres du Tribunal, le Greffe développera un système qui intégrera tous les documents des affaires qui se sont déroulées électroniquement; ce qui permettra aux membres de rapidement trouver des documents aux fins d'analyses.
	Accélérer le processus d'audition des demandes.	Le Tribunal favorisera une gestion active des affaires afin de réduire les délais d'audition, d'abréger les délais de dépôt lorsque cela sera possible et d'aider les avocats à trancher les questions en litige d'une manière équitable et en temps opportun.

Secteur d'activité du Greffe

Résultat stratégique	Résultats escomptés	Priorités
Offrir au Tribunal un service du Greffe qui fournit un appui administratif aux membres du Tribunal et aux parties ainsi que l'accès en temps opportun aux dossiers et aux décisions.	Offrir au Tribunal et aux parties des services efficaces de gestion des affaires et d'audition des demandes et gérer efficacement les dossiers du Tribunal, c'est-à-dire : • le Greffe assurera l'accès en temps opportun aux documents concernant les affaires et fournira des renseignements pertinents qui aideront les parties au litige et le public à mieux comprendre les procédures; • le Greffe favorisera l'utilisation de techniques qui se traduiront par des efficiences et par une baisse des coûts et faciliteront l'instruction des affaires.	Améliorer les systèmes d'appui au système de gestion des affaires et au système de dépôt électronique pour faciliter le téléchargement de renseignements et de documents relatifs aux affaires. Améliorer le site Web du Tribunal en tenant compte de la rétroaction des utilisateurs. Fournir au personnel principal du Greffe une formation relative à l'évaluation des dépenses.
	Mettre en place des systèmes modernes de préparation et de dépôt de documents qui sont fondés sur la technologie de l'Internet : • le Greffe veillera à accroître l'efficience des services offerts au Tribunal, aux parties et au public en ce qui a trait à la gestion des affaires, à l'appui au cours de l'audition, à l'accès aux documents et à la communication de renseignements; • le Greffe veillera à ce que le public et les parties au litige aient accès aux renseignements sur les règles régissant la pratique et la procédure, les dossiers et les décisions du Tribunal; • le Greffe développera un programme pour le Web afin de faciliter le dépôt des demandes directement par l'entremise du site Web du Tribunal. La fonction du contrôleur moderne sera intégrée dans les opérations quotidiennes du greffe.	Continuer d'utiliser le dépôt et les audiences électroniques comme autre méthode de travail. Participer à l'élaboration de Directives de pratique afin de tenir compte du dépôt et des audiences électroniques. Modifier les marches à suivre du Greffe en matière de dépôt électronique en tenant compte de l'examen des règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal. Effectuer une recherche et développer un programme pour le Web qui permettra aux clients de déposer leurs demandes et tous les documents pertinents directement par l'entremise du site Web du Tribunal. Continuez à mettre en oeuvre le plan d'action du groupe pluricellulaire ainsi que le plan d'action particulier au Tribunal de la concurrence.

Résultat stratégiques	Résultats escomptés	Priorités
	Partager des services de soutien avec d'autres organismes et ministères fédéraux afin : • de réaliser des économies; • de partager les pratiques optimales; • d'aider le Greffe à maximiser sa capacité en ce qui a trait au traitement de sa charge de travail.	Dans le cas des audiences tenues à l'extérieur d'Ottawa, lorsque les circonstances s'y prêtent, conclure des ententes pour la réservation de salles d'audience et pour des affectations provisoires rentables avec les greffes régionaux de la Cour fédérale afin de fournir des services au Tribunal. Continuer à promouvoir activement l'usage de la salle d'audience du Tribunal par d'autres ministères et organismes lorsque le Tribunal ne s'en sert pas. Continuer d'être membre actif des réseaux des petits organismes en participant régulièrement aux réunions et en utilisant ce forum afin de partager les pratiques optimales et d'établir des réseaux importants.
	Mettre en oeuvre un plan d'action pour le Greffe suite au Sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux. Encourager le personnel du greffe à élaborer leur propre plan d'apprentissage : • pour favoriser une meilleure planification de carrière.	Suite au Sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux, développer et mettre en oeuvre un plan d'action en collaboration avec le personnel du Greffe. Engager des fonds et fournir des ressources humaines afin d'appuyer le développement des plans d'apprentissage.

Section V
Organisation

Le Tribunal est composé d'au plus six membres provenant de la magistrature et d'au plus huit autres membres. Les membres non judiciaires ont des connaissances spécialisées dans les domaines de l'économie, du commerce, de la comptabilité et de la commercialisation ainsi que dans d'autres secteurs pertinents. La structure organisationnelle du Tribunal est illustrée au Tableau 1.

Le gouverneur en conseil désigne les membres judiciaires suivant la recommandation du ministre de la Justice parmi les juges de la Section de première instance de la Cour fédérale et nomme l'un d'eux à titre de président du Tribunal. Le gouverneur en conseil nomme les membres non judiciaires suivant la recommandation du ministre de l'Industrie. Les mandats ont une durée déterminée d'au plus sept ans et peuvent être renouvelés.

Le Greffe a été désigné à titre de ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de l'Industrie en étant le ministre responsable et le registraire, le sous-chef. Le Greffe compte quatorze employés à temps plein, dont le registraire, le registraire adjoint, la conseillère juridique ainsi que l'agente des services ministériels. Le personnel du Greffe fournit l'appui administratif dont le Tribunal a besoin pour entendre et trancher toutes les demandes. Il répond à toutes les demandes de renseignements du milieu juridique, des chercheurs et du public au sujet des étapes franchies dans une affaire, des règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal et des décisions qu'il a rendues.

Tableau 1 : Composition de l'organisme

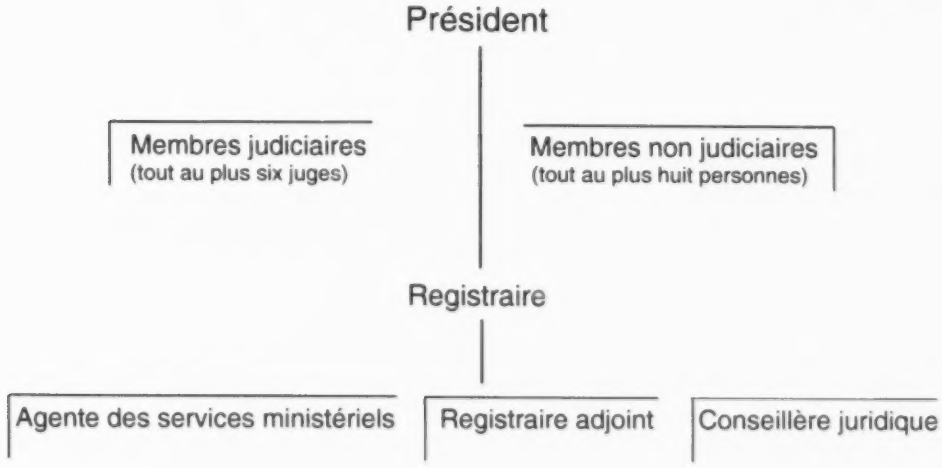

Présentation de l'information financière

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme avec un seul secteur d'activité et, à ce titre, les tendances de dépenses sont très stables comme le reflète le tableau suivant :

Dépenses ministérielles prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2002–2003	**Dépenses prévues 2003–2004**	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1540	**1614**	1614	1614
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	1540	**1614**	1614	1614
Rajustements[1]	209	-	-	-
Dépenses nettes prévues[2]	1749	**1614**	1614	1614
Plus : Coût des services reçus sans frais	469	**464**	464	464
Coût net du programme	2218	**2078**	2078	2078

Équivalents temps plein	14	**14**	14	14

[1] Ce montant comprend le surplus de 5 % reporté du budget 2001-2002 de 63 262 $, un montant de 61 000 $ relatif aux conventions collectives et un montant de 85 000 $ pour l'initiative de la Fonction de contrôleur moderne. (En tant qu'organisme d'accueil et membre du groupe pluricellulaire, le Tribunal de la concurrence a administré ces fonds au nom du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, de la Commission du droit d'auteur Canada et du Tribunal de l'aviation civile. Ces fonds ont été utilisés pour la mise sur pied du Bureau de gestion de projets.)

[2] Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

Section VI
Annexes

Autorisations de dépenser

Tableau 5.1 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nette prévues	**1614**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**409**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**60**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	-
Coût net du programme pour 2003-2004	**2083**

Présentation de l'information financière

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme avec un seul secteur d'activité et, à ce titre, les tendances de dépenses sont très stables comme le reflète le tableau suivant :

Dépenses ministérielles prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2002–2003	**Dépenses prévues 2003–2004**	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1540	**1614**	1614	1614
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	1540	**1614**	1614	1614
Rajustements[1]	209	-	-	-
Dépenses nettes prévues[2]	1749	**1614**	1614	1614
Plus : Coût des services reçus sans frais	469	**464**	464	464
Coût net du programme	2218	**2078**	2078	2078

Équivalents temps plein	14	**14**	14	14

[1] Ce montant comprend le surplus de 5 % reporté du budget 2001-2002 de 63 262 $, un montant de 61 000 $ relatif aux conventions collectives et un montant de 85 000 $ pour l'initiative de la Fonction de contrôleur moderne. (En tant qu'organisme d'accueil et membre du groupe pluricellulaire, le Tribunal de la concurrence a administré ces fonds au nom du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, de la Commission du droit d'auteur Canada et du Tribunal de l'aviation civile. Ces fonds ont été utilisés pour la mise sur pied du Bureau de gestion de projets.)

[2] Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

Section VI
Annexes

Autorisations de dépenser

Tableau 5.1 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nette prévues	**1614**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**409**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**60**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	-
Coût net du programme pour 2003-2004	**2083**

Autres renseignements

Lois habilitantes

Loi sur le Tribunal de la concurrence, L.R.C. 1985 (2e supp.), c. 19
Partie VII.1, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, c. C-34
Part VIII, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, c. C-34

Pour obtenir de plus amples renseignements

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, pièce 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Numéro de téléphone :	(613) 957-3172
Registraire :	(613) 957-7851
Conseillère juridique :	(613) 954-0452
Numéro de télécopieur :	(613) 957-3170
Site Internet :	*http://www.ct-tc.gc.ca*